

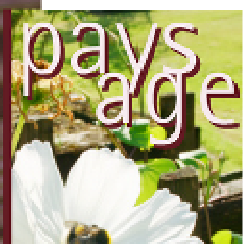


B.T.S.A. – A.C.S.E

BREVET de TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole



PROJET Ouverture Septembre 2017



Le travail et les métiers

Le technicien supérieur est en capacité de réaliser un diagnostic sur une structure agricole en prenant en compte un environnement évolutif pour fournir un conseil pertinent sur la mise en place de projets ou la résolution de problèmes. Il exerce ses activités sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique. Il doit faire preuve d'autonomie, de rigueur, d'initiative, d'esprit de décision sur le terrain, posséder une grande ouverture d'esprit et savoir manager une équipe. Dans l'exécution des tâches, il doit respecter les réglementations en vigueur, notamment en matière d'environnement et de sécurité du travail.

Les conditions d'entrée

Etre titulaire d'un Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent de niveau IV + entretien et étude du dossier.

Les demandes d'admission ne se font pas par l'établissement d'origine mais directement par le candidat qui prend contact avec le CFPPA qui lui adressera un dossier de candidature.

Public concerné :

Avoir moins de 26 ans pour un Contrat d'Apprentissage.
Avoir plus de 26 ans pour un contrat de professionnalisation.
Signer un contrat avec une exploitation agricole.

Débouchés :

Chef d'exploitation ou d'entreprise agricole
Chef de culture / Gérant
Animateur / Technicien conseil
Technico-commercial en agriculture (vente de matériels, de produits et de matières pour l'agriculture).
Technicien d'expérimentation, de contrôle, de laboratoire.

Poursuite d'études :

- Licence Professionnelle.
- Ecole d'ingénieur.
- Certificat de Spécialisation.

La formation

Durée : contrat de 2 ans.

La formation se déroule en alternance chaque année de septembre à juin.
Les candidats en formation par alternance doivent signer un contrat de travail avec une entreprise.

**Campus
Louis Giraud
CFPPA
de Vaucluse**

Adresse postale
CFPPA de Vaucluse
BP 274
84208 CARPENTRAS CEDEX

Tél. 04 90 60 80 90
Fax 04 90 60 93 78
cfppa.carpentras@educagri.fr
<http://www.epl.carpentras.educagri.fr>
<http://cfppadevaucluse.fr>

Contact : Barbara MEYER SOULA
barbara.meyer@educagri.fr

Mise à jour
15/06/2016



Fonds social européen



Provence-Alpes-Côte d'Azur



LE PROGRAMME DE FORMATION

DOMAINE	MODULE	HORAIRE indicatif
Projet de formation et professionnel	M11 - Accompagnement du projet personnel et professionnel	70 heures
DOMAINE COMMUN		
Ouverture sur le monde : Compréhension des faits économiques, sociaux et culturels. Information et expression.	M21 - Organisation économique, sociale et juridique	80 heures
	M22 - Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	160 heures
	M23 - Langue vivante : Anglais	80 heures
Activités pluridisciplinaires du domaine commun		
EPS	M31 - Education physique et sportive	40 heures
DOMAINE PROFESSIONNEL		
Traitement des données et informatique	M41 - Traitement des données	70 heures
	M42 - Technologies de l'information et du multimédia	35 heures
Connaissances scientifiques, Techniques, économiques et Réglementaires liées Au secteur professionnel	M51 – Diversité des agricultures et politiques publiques	50 heures
	M52 – Agricultures, agriculteurs environnement professionnel et territorial	40 heures
	M53 – Gestion économique et financière de l'exploitation agricole	160 heures
	M54 - Gestion sociale, administrative, juridique et fiscale de l'entreprise agricole	70 heures
	M55 – Entreprise agricole, produits agricoles et marchés	40 heures
	M56 – Stratégie de l'entreprise agricole	30 heures
	M57 – Caractériser un agroécosystème	40 heures
	M58 – Conduite de systèmes biotechniques	225 heures
	M59 - Construction d'un système biotechnique innovant	40 heures
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel		
Initiative locale	M71 - Module d'Initiative Locale	70 heures

LA DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

L'obtention du diplôme se fait par la voie du contrôle continu (CCF) pour 50% des épreuves et par épreuves terminales pour 50%.

IMPORTANT : La formation est gratuite, le candidat devra s'acquitter d'une participation pour les services connexes (*cours photocopiés remis en propriété aux stagiaires, fournitures en papeterie et impressions pour dossiers professionnels en plusieurs exemplaires, carnets de liaison, ...*).